

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)

Aux administrateurs de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le décret n°2019-356 du 31 juillet 2019, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des autres obligations légales et réglementaires prévues par la loi n°98-019 du 21 mars 2003 portant Code de Sécurité Sociale en République du Bénin et le Plan Comptable CIPRES des organismes de sécurité sociale.

Ces états financiers ont été préparés et présentés par la Direction Générale sur la base des éléments et informations disponibles à la date du présent rapport dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

I- Audit des états financiers annuels

1.1- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, comprenant le bilan au 31 décembre 2019 avec des capitaux propres de FCFA 763,9 milliards, le compte de résultat faisant ressortir un excédent net de FCFA 72,7 milliards ainsi que les annexes et un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable CIPRES des organismes de sécurité sociale.

1.2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA ») conformément aux prescriptions du Règlement N01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CNSS conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement n°01/2017/CM/OHADA précité, et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Ratio	Norme (A)	Niveau observé au 31 décembre 2019 (B)	Situation de la Caisse (B versus A)
Ratio de trésorerie à échéance (valeurs réalisables et disponibles sur les dettes à court terme)	≥ 1	12,60	Conforme
Ratio de trésorerie immédiate (rapport des valeurs mobilisables et disponibles sur les dettes à court terme)	≥ 1	4,32	Conforme

Cotonou, le 02 juin 2020

Les commissaires aux comptes

Guinkomè, Rue n°102 lot 544 **Deloitte.**
 02BP 2877 Cotonou-Bénin Deloitte Bénin Sarl
 Tél: (229) 21 31 17 51
 Fax: (229) 21 31 11 52
 Audit. Expertise Comptable, Conseil Juridique & Fiscal.

Deloitte Bénin
 N° d'inscription OECCA - BENIN :
 017-SE
 Représenté par Marc WABI

FIDUCIAIRE D'AFRIQUE
 SOCIETE D'AUDIT & D'EXPERTISE COMPTABLE
 TEL : 21 31 22 04 - FAX : 21 31 22 65
 BP 663 COTONOU - BENIN

Fiduciaire d'Afrique
 N° d'inscription OECCA - BENIN :
 016-SE
 Représenté par : Corneille GBAGUIDI